

Affaires juridiques

CLR/n°15-370

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 28 septembre 2015**

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jérôme Casas ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; M. Samuel Leman ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert.

Ont donné procuration

M. Didier Chéramy à M. Loïc Vaillant ;
Mme Laurence Cornu-Bernot à Mme Claude Ophèle.

Ont donné procuration en cours de séance

Mme Florence Alazard à M. Marc Desmet ;
Mme Marie-Luce Demonet à M. Jérôme Casas.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et de la diversité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers, Mme Sylvie Marchand, directrice des technologies de l'information et de la communication.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président accueille M. Samuel Leman, nouveau membre du Conseil. Il succède à M. Jean-Marc Houpert, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Leman, maître de conférences en neurosciences à l'UFR sciences et techniques, se présente brièvement.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 6 juillet 2015

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P. J.).

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Rapport d'activité

Monsieur le Président rappelle que le rapport (cf. P. J.) a été envoyé, puis présenté aux membres du congrès qui réunit les membres du conseil d'administration, du conseil académique et du comité technique. Comme la durée de l'exposé n'a pas permis au congrès de débattre du rapport d'activité, il a proposé d'en débattre aujourd'hui.

Mme Alazard revient sur le déroulement du congrès du 14 septembre. Elle juge désolant que le débat ait été reporté au sein de chaque conseil, alors que l'intérêt du congrès est de permettre le débat entre des gens qui ne siègent pas habituellement dans les mêmes organes de l'Université. Elle s'étonne aussi que le rapport d'activité n'ait été communiqué aux membres du congrès que le 11 septembre dans l'après-midi.

S'agissant de la recherche, Mme Alazard considère que la priorité donnée lors des deux derniers mandats présidentiels aux thématiques innovantes a donné un sentiment d'abandon aux collègues qui ne s'inscrivent pas dans ces thématiques. De surcroît, cette politique peut engendrer des déserts en matière de recherche au sein de notre établissement qui est pourtant pluridisciplinaire. Elle juge par ailleurs que les chaires d'excellence, présentées de manière extrêmement flatteuses, se sont révélées un échec comme en témoigne l'abandon de cette politique par le CNRS.

Quant à la formation, Mme Alazard s'interroge sur la politique de l'équipe présidentielle en matière de hausse des effectifs étudiants, car, comme beaucoup, elle ne la comprend pas. Elle considère que, si on veut augmenter les effectifs, il faudrait mettre les moyens nécessaires pour accueillir ces étudiants supplémentaires. Enfin, elle fait part de sa surprise devant l'absence dans le rapport de toute référence à la préparation des métiers de l'enseignement.

M. le Président regrette que le débat n'ait pu se tenir devant le congrès. S'agissant des effectifs, il souligne qu'il s'agit d'un constat : l'Université est devenue plus attractive, mais les budgets n'augmentent pas. Notre Université a donc décidé de geler des postes afin de dégager des marges de manoeuvre. Elle a été une des dernières à s'y résoudre. La hausse des effectifs va probablement se poursuivre, car notre académie est l'une des plus faibles en termes de poursuite d'études supérieures. Si les effectifs étaient alignés sur la moyenne nationale, il y aurait 12 000 à 15 000 étudiants supplémentaires dont une partie dans notre établissement. C'est pourquoi il faut plus de moyens, ce que les présidents d'université ne cessent de répéter aux élus, mais il faut aussi utiliser judicieusement les moyens dont nous disposons en privilégiant les formations qui attirent les étudiants plutôt que celles qui sont désertées.

Pour ce qui est de la recherche, M. le Président considère que, lorsqu'on n'a pas le moyen de couvrir tout le spectre de la recherche, il faut dégager des priorités, des axes forts, mais il conteste que des axes disciplinaires aient été laissés à l'écart. Il souligne qu'aucun collègue n'a été forcé de faire évoluer sa thématique de recherche, mais, lorsque des postes se libèrent, il est normal qu'ils soient fléchés.

M. Lesigne rappelle que les unités de recherche que compte l'Université, une grosse trentaine, fonctionnent librement, sans aucune injonction de rejoindre les thématiques d'excellence. Mais, parallèlement, l'Université mène une politique consistant à détecter des thématiques émergentes, originales, et si possible interdisciplinaires. Par ailleurs, il conteste que les chaires d'excellence soit un échec, même si le bilan officiel n'est pas établi.

S'agissant de la formation aux métiers de l'enseignement, Mme Imbault justifie l'absence de mention dans le rapport d'activité par le fait qu'il n'y avait rien de nouveau à en dire, d'autant plus que l'ESPE est à l'Université d'Orléans.

Mme Alazard indique que l'Académie bénéficie de 122 créations de postes pour faire face à l'afflux d'élèves dans le second degré, élèves qu'on retrouvera à l'Université dans quelques années. Or, dans le même temps, le nombre de nos postes diminue.

M. le Président souligne que cela justifie encore plus une réorganisation de notre offre de formation.

M. Roncin suggère de prévoir au printemps notre offre de formation pour l'année universitaire suivante en fonction des effectifs annoncés, car lorsqu'on discute en septembre des augmentations d'effectifs, on ne peut plus rien changer à l'offre de formation.

Le Conseil approuve le rapport d'activité par 14 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

2 – Agenda d'accessibilité programmé

Monsieur le Président rappelle que l'Université a l'obligation de présenter un programme pluriannuel d'adaptation de nos locaux aux handicapés.

M. Roncin présente ce programme qui s'étalera sur une durée de 9 ans (cf. P. J.). Cette mise en conformité a un coût estimé légèrement supérieur à 5 M €, auxquels il convient d'ajouter l'adaptation des dispositifs de protection incendie estimée à 1,3 M€, soit au minimum 6,3 M €, auxquels il conviendra d'ajouter les éventuels travaux de désamiantage. L'Université a décidé de consacrer à cet agenda une somme annuelle de 400 000 € de travaux dont la moitié financée par des subventions ministérielles, soit au total 3,6 M €. Le dossier doit être déposé à la Préfecture avant le 1^{er} octobre. Le coût de cet agenda d'accessibilité dépasse de beaucoup les moyens des établissements. L'idée d'adapter tous les bâtiments à tous les handicaps est totalement irréaliste, car l'objectif est financièrement inatteignable.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'agenda d'accessibilité programmée.

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

1 – Rentrée 2015

M. le Président indique que le mouvement de hausse des effectifs se poursuit cette année, à hauteur d'environ 1,5 %. Toutes les composantes sont maintenant concernées, car on note une augmentation des inscriptions en sciences, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Par ailleurs, l'Université devrait enregistrer l'inscription de plus de 200 élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), qui ont désormais l'obligation de s'inscrire parallèlement dans une université. Il faut profiter de ces nouvelles dispositions pour renforcer nos liens avec les CPGE des lycées.

2 – Mise en place de la COMUE

M. le Président rappelle que le décret créant l'Université confédérale « Léonard-de-Vinci » a été publié le 13 juillet dernier. Mme Hélène Pauliat, présidente de l'Université de Limoges, a été nommée administrateur provisoire. Elle a pour tâche principale d'organiser les élections au conseil d'administration. Celles-ci sont fixées au 15 décembre, même si la date est pour certains peu judicieuse notamment pour le vote des étudiants. L'élection du président de la COMUE et celle du conseil académique surviendront au premier trimestre 2016. Pour sa part, le conseil des membres fonctionne déjà et se réunit toutes les semaines. Le dossier principal est la mise en place des écoles doctorales (ED) au 1^{er} septembre 2016. Le périmètre des ED est acté et un coordonnateur va être prochainement recruté.

Un autre grand dossier est celui d'une éventuelle candidature à l'appel d'offre IDEX/ISITE en novembre 2015, avec une première réponse en février 2016 et une décision fin 2016. Notre première candidature a échoué, notamment en raison des doutes du jury sur l'efficacité de notre gouvernance de l'ISITE. La COMUE s'est donc renseignée auprès des autorités compétentes sur leurs attentes. Il apparaît qu'il n'y a pas de modèle unique. Ce qui importe, c'est que l'ISITE soit doté d'une gouvernance efficace et réactive qui n'est pas forcément celle de la COMUE. Le caractère interrégional de la COMUE n'est pas non plus un obstacle.

M. le Président souligne que la COMUE ne se limite pas aux ED ou à l'ISITE. Elle va travailler sur la préparation du contrat avec l'Etat qui concernera tous les domaines de notre activité, notamment les champs de formation, même s'il n'est évidemment pas question de tout confier à la COMUE.

En réponse à Mme Bénard, M. le Président confirme qu'une vision crédible à long terme est absolument nécessaire. Ainsi, la COMUE permettra une mutualisation dans le domaine du numérique, qu'il s'agisse des moyens techniques ou de leur utilisation pédagogique. Ensuite, cette crédibilité passera par la capacité de la COMUE à produire des projets visibles internationalement dans les domaines de la formation ou de la recherche. Comme la notion de COMUE ne s'impose pas à l'extérieur, il faut la présenter comme une université en réseau, comme par exemple l'Université du Québec.

En réponse à une question de M. Desmet sur les élections, M. le Président indique que le vote concerne l'ensemble de la COMUE. Dans chaque collège, les listes électorales sont uniques pour la COMUE.

3 – Nouveau directeur général des services

M. le Président attend la réponse du candidat qu'il a classé en premier choix pour le poste. Il espère que l'intéressé pourra prendre son poste le 1^{er} novembre.

Ressources humaines

1 – Bilan des recrutements d'enseignants-chercheurs en 2015

M. le Président présente le bilan de la campagne de recrutement 2015 des enseignants-chercheurs (cf. P. J.). Cette année tous les postes ont été pourvus (ce n'est que la troisième fois depuis 2008) et ils ont essentiellement été pourvus par les premiers classés. On constate que les maîtres de conférences proviennent très majoritairement de l'extérieur de l'Université de Tours, alors que 45% des postes de professeurs sont pourvus par des enseignants qui exerçaient auparavant dans notre Université.

2 – Utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants pendant l'année universitaire 2015-2016

M. le Président rappelle que l'utilisation de ces emplois doit répondre aux grands objectifs de l'établissement et que tout poste vacant est susceptible d'être redéployé. C'est pourquoi 5 postes sont gelés afin de dégager des marges d'autofinancement en limitant la masse salariale. C'est beaucoup moins que dans de nombreuses universités. Toutefois, comme chaque année, environ 20 % des emplois vacants ne sont pas mis au concours, mais utilisés pour recruter des ATER ou des contractuels. Quelques emplois ont été transformés, mais de manière à conserver une masse budgétaire égale. Certains de ses mouvements s'inscrivent dans un cycle qu'il convient de clore avant le changement d'équipe présidentielle. Enfin, 2 postes sont réservés pour le recrutement d'enseignants du second degré en situation de handicap.

Mme Alazard a recensé 15 postes soustraits au concours, ce qu'elle trouve inacceptable.

M. le Président présente la liste des emplois vacants (cf. P. J.). Puis une discussion s'engage sur certains d'entre eux.

Poste n°62

Mme Alazard juge déraisonnable de pourvoir ce poste de professeur de latin par un ATER, qui ne peut pas faire d'heures complémentaires, alors que les latinistes sont notoirement surchargés en heures complémentaires. Elle ne comprend pas en quoi la nécessité de discuter avec le CESR empêche de publier ce poste.

M. le Président rappelle que, pour publier un poste, il faut un profil de poste. Ce profil doit être établi grâce à des discussions entre l'UFR lettres et langues et le CESR. Il n'ignore pas le discret sous-encadrement en latin, mais celui-ci n'a rien à voir avec ce qu'on connaît dans d'autres disciplines.

Poste n°77

Mme Alazard pense que sa non-publication implique la disparition de la littérature médiévale à Tours. En effet, c'est une discipline très particulière, très technique, pour laquelle il est quasiment impossible de trouver des chargés d'enseignement.

Mme Demonet confirme qu'il s'agit d'un enseignement technique qui ne peut être confié à n'importe qui. Elle avait participé à la définition d'un profil de maître de conférences dans la perspective d'une transformation de ce poste, et elle s'attendait au moins à une proposition d'ATER pour l'année à venir. Elle fait part de sa surprise devant une telle situation.

M. le Président réaffirme qu'il convient de faire appel à des chargés de cours de l'Université de Poitiers.

Postes n°269 et 1408

Mme Alazard considère que l'allemand est aussi maltraité, avec la non publication du poste de professeur et le recrutement d'un ATER sur le poste de maître de conférences, alors que la licence d'allemand vient de rouvrir. D'autant que de nombreux postes ont déjà été supprimés ces dernières années.

M. le Président rappelle que ses propositions tiennent compte du faible nombre d'étudiants en allemand, actuellement 9 en inscription première.

Poste n°1196

M. le Président confirme à Mme Alazard que ce poste sera restitué ultérieurement au Département d'histoire et archéologie.

Poste n° 524

M. Raigneaud retrace les débats qui conduisent l'Université à proposer la transformation du poste.

M. le Président souligne que le conseil académique n'a pas contesté la légitimité de la proposition de l'IUT d'un poste de maître de conférences. Par contre, au vu des besoins pédagogiques, il a estimé préférable la transformation en poste du second degré.

M. le Président précise qu'il s'agit de trouver un équilibre entre recherche et pédagogie. Il indique que l'IUT de Tours est en-dessous de la moyenne nationale pour les enseignants du second degré.

Mme Bénard constate que la discussion porte toujours sur des cas particuliers, des affaires qui ne concernent que quelques membres du conseil. Elle souhaite que les grandes orientations de la politique de l'Université en matière de gestion des emplois vacants soient plus précisément affichées et mieux connues de l'ensemble de la communauté universitaire. Elle pense qu'il serait utile de fournir aux membres du conseil des indicateurs (nombre d'enseignants par section, courbes des effectifs, visibilité de grands sujets de recherche, etc...) qui leur permettraient de discuter en connaissance de cause.

Le Conseil approuve par :

- 12 voix pour, 1 contre et 3 abstentions l'utilisation proposée du poste n°62 ;
- 11 voix pour, 3 contre et 2 abstentions l'utilisation proposée du poste n°77 ;
- 15 voix pour et 1 contre l'utilisation proposée des postes n°269 et 1408 ;
- 13 voix pour, 1 contre et 2 abstentions l'utilisation proposée du poste n°524 ;
- 15 voix pour et 1 contre l'utilisation proposée des autres emplois vacants.

3 – Utilisation des emplois BIATSS vacants à la rentrée 2016

M. le Président indique qu'il y a 54 postes vacants : 6 A, 12 B, 36 C (cf. P. J.). Il n'y aura pas de vote lors de cette séance, puisque les propositions n'ont pas encore été soumises aux commissions du conseil académique. Il rappelle les orientations de sa politique en matière de postes vacants BIATSS :

- des repyramidages seront proposés de C en A tout en conservant une masse salariale stable ;
- ouverture de postes afin d'offrir des possibilités de titularisation aux contractuels :
 - o concours normaux ;
 - o concours Sauvadet ;
 - o recrutement sans concours.
- recrutement de personnels handicapés.

4 – Convention avec l'Université d'Orléans pour la création d'un service des retraites commun.

M. le Président indique que deux éléments militent en faveur de la création de ce service commun. D'une part, une technicité accrue dans la gestion des retraites, et d'autre part, le départ en retraite en décembre 2016 de l'actuel spécialiste du sujet au sein de notre Université. Or, les retraites sont un domaine qui réclame une grande fiabilité, car c'est au vu des renseignements fournis que les gens décident de leur date de départ en retraite, qui est irréversible, et donc déterminent le montant de leur retraite. Néanmoins, il convient de maintenir un service de proximité afin que les Tourangeaux ne soient pas obligés de se déplacer à Orléans.

Mme Ruilier présente la convention (cf. P.J.). L'Etat a engagé en 2007 une réforme visant à automatiser au maximum la gestion des retraites. Il a demandé aux établissements d'enseignement supérieur de mutualiser leurs services de retraite. C'est la condition pour bénéficier du nouveau logiciel de gestion PETREL, qui est indispensable pour réaliser les simulations de retraites. Autre préalable, la prise en charge entre 2017 et 2020 des personnels BIATSS et enseignants du second degré gérés jusqu'à présent par les rectorats. Le départ du seul agent compétent en la matière dans notre établissement et la mise en place d'un nouveau service à l'Université d'Orléans ont été l'occasion d'opérer un rapprochement. La structure basée à Orléans sera composée d'un agent de catégorie A et un agent de catégorie B, ce qui entrainera un renforcement des compétences et assurera une meilleure continuité du service. Elle prendra en charge l'ensemble des agents des deux universités. La DPRH de Tours restera obligatoirement le premier interlocuteur de nos agents et transmettra ensuite leurs dossiers au Service retraites à Orléans. Le lien de proximité sera maintenu grâce à des permanences sur rendez-vous que les agents du Service viendront tenir à Tours aussi souvent que nécessaire. Au départ en retraite de notre agent, son emploi sera gelé et transformé en crédits de fonctionnement qui seront reversés à l'Université d'Orléans au prorata de la charge de travail représentée par notre établissement.

Le Conseil approuve la convention à l'unanimité.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

Compte rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 septembre 2015.

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

La CFVU a entendu une présentation :

- du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » mention « pratiques et ingénierie de la formation » ;
- des statuts du Centre universitaire d'enseignement du français pour étudiants étrangers ;
- des résultats de l'enquête « insertion professionnelle » 2014 ;
- du financement de la formation continue des demandeurs d'emploi par la Région.

La CFVU a approuvé :

- des modifications de diplômes et de modalités de contrôle des connaissances ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o Université Fédérale du Nord-Est – Iakoutsk (Russie) ;
 - o Ecole de technologie supérieure de Montréal (Canada) ;
 - o Universidad Nacional de La Plata (Argentine) ;
 - o Institut supérieur du génie appliqué (IGA) de Casablanca (Maroc), sous réserve de l'accord de la commission des moyens et du conseil de l'UFR droit, économie et sciences sociales ;
- des conventions avec :
 - o le Centre hospitalier régional de Tours ;
 - o la Polynésie française.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 17 septembre 2015.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Imputation d'une décharge de service sur un programme de recherche

M. le Président et M. Lesigne indiquent que cette délibération (cf. P. J.) vise à répondre à une demande de l'INRA. Le principe de l'attribution d'une décharge de 64 heures TD à un membre de « L'équipe Alimentation » a été adopté par le conseil académique restreint. L'INRA souhaite que l'Université précise que la décharge est imputable sur un programme qu'elle gère.

Le conseil approuve à l'unanimité l'imputation d'une décharge de service sur le programme de recherche de l'ANR « SAGE » géré par l'INRA, à raison de 53 € par heure de décharge, la décharge étant de 64 heures équivalent TD.

Affaires financières

Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a été informée du cadrage de répartition des masses pour le budget 2016.

La commission a approuvé :

- des tarifs dérogatoires de remboursement de frais de déplacement ;
- des tarifs de remboursement pour les personnes invités au titre de la formation ;
- des tarifs de diplômes.

M. Roncin souligne que la commission a émis un avis défavorable par 5 voix contre et 2 abstentions au renouvellement de la convention avec l'IGA Casablanca relative à la 2^e année de master « finance, contrôle, audit », mention « métiers de la banque et de la finance », option « banque et marchés financiers ». En effet, la partie marocaine ne respecte pas ses engagements :

- le tarif des heures complémentaires est complètement insuffisant pour couvrir les charges de la formation ;
- l'effectif de 45 étudiants prévu dans la convention n'est pas atteint, puisque la formation ne comptait lors de l'année universitaire 2014-2015 que 24 inscrits, répartis sur deux sites, 15 à Casablanca et 9 à Rabat.

De plus, l'Université fait au maximum un bénéfice de 10 000 € sur cette formation délocalisée, alors que chaque étudiant paye 4 500 € à l'IGA.

Enfin, la commission s'est interrogée sur le taux des heures d'enseignement, sur le nombre de déplacements administratifs prévus, sur l'intensité des heures dispensées sur place par les enseignants de notre Université. L'IAE ayant de nombreuses heures complémentaires, la suppression de ce diplôme entrainera un allègement de ses charges.

Le conseil approuve à l'unanimité les mesures ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Autorisation d'ester en justice

M. Le Roch indique que, suite à une opération du genou un agent de l'Université a été victime d'une infection nosocomiale qui l'a laissée avec un handicap. L'intéressée a attaqué le Centre hospitalier intercommunal d'Amboise-Châteaurenault devant le Tribunal Administratif d'Orléans pour réparation des préjudices résultant de cette intervention chirurgicale.

Comme d'autres organismes qui ont eu à supporter les conséquences financières du congé de maladie résultant de cette opération, l'Université entend ester devant le Tribunal Administratif d'Orléans en tant qu'intervenant en requête. L'objectif est de récupérer auprès du Centre hospitalier

les sommes versées par l'Université dans le cadre de cette affaire, soit un montant de 51 305,92 € à savoir :

- le coût employeur pour l'intéressée ;
- le coût employeur pour sa remplaçante contractuelle ;
- le coût des expertises.

Le conseil autorise par 15 voix pour et 1 abstention le président à ester en justice contre le Centre hospitalier intercommunal d'Amboise-Châteaurenault dans l'affaire concernant Mme Véronique PERRIN.

2 – Adhésion au groupement d'intérêt public « Centr'Achats »

M. le Président rappelle que l'Université a adhéré, lors de sa séance du 20 avril 2015, au groupement d'achat « Centr'achats ». Cette association loi de 1901 créée par la région Centre-Val de Loire s'est transformée depuis en groupement d'intérêt public (GIP). Il est donc nécessaire de confirmer l'adhésion à cette nouvelle structure. Cette adhésion ne nous contraint pas à utiliser les marchés du groupement, ce n'est qu'une simple possibilité.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au GIP « Centr'achats ».

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h.

A Tours, le 29 septembre 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 12.